



Conseil général de
Vugelles-La Mothe

26 juin 2025

CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Vugelles-La Mothe sont convoqués en assemblée extraordinaire du Conseil général le

Le jeudi 10 juillet 2025
pour 19h30 à la Salle du Conseil

- Ordre du jour -

1. Appel
2. Admissions / Démissions / Assermentation des nouveaux membres
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis n° 2025-06 : Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 145'000.00 pour la réfection de la route RC253 en traversée de localité à La Mothe
5. Préavis n° 2025-07 : Demande d'autorisation de recourir à un emprunt pour le ménage commun
6. Nomination des membres de la Commission de recours

La Présidente

Le Vice-Président





Vugelles, le 26 juin 2025

MUNICIPALITÉ
de
Vugelles-La Mothe

Séance extraordinaire du Conseil général du 10 juillet 2025

Préavis n° 07/2025

Demande d'autorisation de recourir à un emprunt pour le ménage commun

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VUGELLES-LA MOTHE

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Notre Commune a réalisé différents investissements ces derniers mois avec notamment la réfection de l'appartement au rez dans le Bâtiment Communal. Le changement des barrières de la place de jeux ou encore le crédit d'étude pour le rachat de l'Auberge.

Ces investissements ont nécessité des sorties de liquidités relativement importantes pour notre bourse en rapport à nos revenus.

Aujourd'hui, nous devons faire face à une avance de fonds d'un montant conséquent pour la réfection de la chaussée en traversée de la Mothe avant de toucher les subventions.

Afin de pouvoir garantir nos engagements et les paiements nécessaires au ménage commun, nous sollicitons l'autorisation de recourir à un emprunt de CHF 200'000.00 au maximum.

Depuis plusieurs années, nous veillons à toujours maintenir un solde de liquidités compris entre CHF 170'000.00 et CHF 200'000.00. Cependant, en raison des différentes rénovations qui ont dû être réalisées au cours du premier semestre, ainsi que de l'imminence des travaux de réfection de la route, nous sommes contraints de solliciter un emprunt plus tôt que prévu pour assurer notre liquidité.

Après analyse de la situation financière, notre boursier communal nous a d'ailleurs déjà informé qu'un emprunt sera nécessaire dès que le solde de liquidités atteindra CHF 100'000.00 afin d'assurer la continuité de notre trésorerie.

Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Vugelles-La Mothe

- Vu le préavis municipal no° 07/2025
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à recourir à un emprunt maximum de CHF 200'000.00 aux meilleures conditions du moment.

Adopté par la Municipalité le 26 juin 2025.

Au nom de la Municipalité

La Syndique La Secrétaire

MC Robba C. Maurer



Vugelles, le 26 juin 2025

MUNICIPALITÉ
de
Vugelles-La Mothe

Séance extraordinaire du Conseil général du 10 juillet 2025

Préavis n° 06/2025

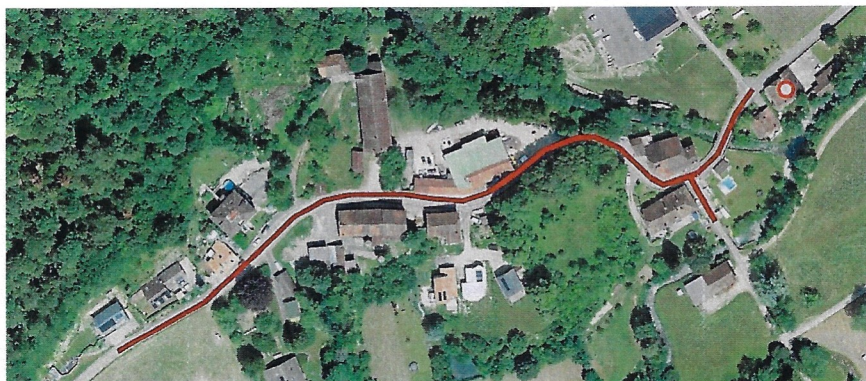
Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 145'000.00 pour la réfection de la route RC253 en traversée de localité à La Mothe

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VUGELLES-LA MOTHE

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

But

Le présent préavis a pour but de solliciter une dépense hors budget de CHF 145'000.00 pour financer les travaux de réfection de la route RC253 depuis l'entrée du Haut de La Mothe jusqu'au pont au niveau du croisement du Chemin du Tilleul, selon plan ci-dessous :



Préambule

La Municipalité propose au Conseil général de Vugelles-La Mothe d'entreprendre les travaux de réfection de la chaussée, car celle-ci est en mauvais état et montre à plusieurs endroits des affaissements, des trous et des signes de cassures.

La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) nous a par ailleurs informé que le projet de réfection de la route cantonale N° 253-C-S, compris entre les localités de Vuiteboeuf et Vugelles-La Mothe qui a été reporté en 2024 est finalement agendé pour juillet 2025.

En date du 5 mars 2025, en traversée de La Mothe, entre les PR 1675+105 et 1725+75, le Centre de Compétences du Domaine Routier (CCDR) a prélevé 4 carottes. Aucune carotte ne présente de

concentration aux HAP détectable au spray PAK-Marker ou à l'odorat. Par conséquent, le fraisat pourra être recyclé en centrale d'enrobage. Ils préconisent les mesures d'assainissement suivantes :

- Une purge partielle de la chaussée dans le secteur du pont (zone anormalement fissurée),
- Un fraisage généralisé de 1 à 2 cm,
- La pose d'une couche de roulement AC 8 N à la texture fine pour réduire le bruit du trafic (environ -3 dBA par rapport à un revêtement de référence).

Compte tenu de ces informations nous avons demandé des offres afin de pouvoir coordonner les travaux en même temps que ceux de la DGMR.

D'autres mesures d'assainissement ont été étudiées, mais compte tenu de l'état de la chaussée, celles-ci n'auraient pas été aussi durables qu'une réfection telle que présentée dans le présent préavis.

Les coûts

Travaux de génie civil	CHF 140'000.00
Réserve pour divers et imprévus	CHF 5'000.00

Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante. L'amortissement est prévu sur une durée de 30 ans.

D'autre part, la demande d'octroi de subvention adressée au Canton devrait couvrir les coûts des travaux routiers à hauteur de minimum 30% ; le pourcentage devra toutefois encore être confirmé par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).

Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Vugelles-La Mothe

- Vu le préavis municipal n° 06/2025
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la chaussée RC253 à la Mothe

Article 2 : De financer la dépense de CHF 145'000.00 par un prélèvement sur la trésorerie courante

Adopté par la Municipalité le 26 juin 2025.

Au nom de la Municipalité

La Syndique			La Secrétaire
	MC Robba		C. Maurer